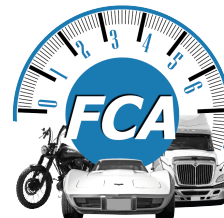


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	FENDRICH DENIS
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	033Z1208 <i>Fendrich Denis</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIQUE AUDENGEAIS 12 rue de l'ESCOUARTE 33980 - AUDENGE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S033Z202
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	04/09/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET <i>Baptiste Teillet</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Pendant l'audit, il a été rappelé les changements de réglementation et les évolutions.
Il est impératif de traiter les NC.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

04/09/2027

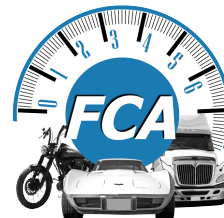
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : FENDRICH DENIS



VÉHICULE SUPERVISÉ

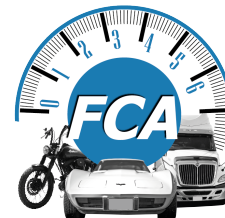
N° d'immatriculation du véhicule : EQ-558-DZ Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 31/08/2017 N° PV : 25042681

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25041726	13/05/2025	RAS
25041794	21/05/2025	RAS
25041873	28/05/2025	RAS
25042026	17/06/2025	RAS
25042082	20/06/2025	RAS
25042155	30/06/2025	RAS
25042515	12/08/2025	RAS
25042516	12/08/2025	RAS
25042610	26/08/2025	RAS
25042627	28/08/2025	RAS

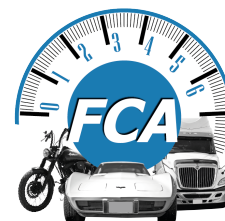
Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : FENDRICH DENIS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	



Contrôleur : FENDRICH DENIS

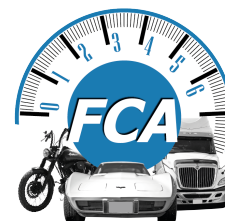
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
--	---	--

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	2.3.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 1.1.21. Système de freinage complet : Relecture de l'IT 1 : Progressions dans le banc de freinage à respecter.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	2.3.3.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 3.4.1. Essuie-glace : Relecture de l'IT 3 : Revoir méthodologie de contrôle des EG.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis 2.3.6.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 6.2.13. Autres ouvrants : Relecture de l'IT 6 : Sécurité du capot moteur à revoir méthodologie.	CONFORME NON CONFORMITÉ
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.